

Zeitschrift:	Bulletin généalogique vaudois
Herausgeber:	Cercle vaudois de généalogie
Band:	10 (1997)
Artikel:	Documents pour servir à l'identification des réfugiés et des prosélytes qui ont séjourné à Bex entre 1685 et 1798 : esquisse diachronique d'une difficile intégration (1700-1871)
Autor:	Baudraz, Benjamin
Kapitel:	Evolution de la colonie de réfugiés français à Bex
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1085295

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Evolution de la colonie de réfugiés français à Bex

dès l'automne 1685; destinée des réfugiés et de leurs descendants à Bex

jusqu'en 1798.

Remarques liminaires: les Bähler, Barbatti, Chavannes, Combe, Imer, Mörikofer et Weiss, pour ne citer qu'eux, ont écrit des pages fort instructives sur le Grand Refuge protestant. Il me semble qu'ils ont trop souvent privilégié la réussite de quelques individus et de quelques familles dont la présence flattait les autochtones, et négligé le sort des réfugiés les plus simples et les plus pauvres. Protestants, et pour certains pasteurs de formation, ces auteurs aimaient à penser et à écrire que le protestantisme bernois et vaudois, comme celui d'Allemagne et des Pays-Bas, avait retiré un grand bénéfice de l'arrivée des coréligionnaires français, qui pour leur part avaient été généreusement accueillis par la population. Vuilleumier, dans son " Histoire de l'Eglise Réformée au Pays de Vaud sous le régime bernois ", a repris leurs conclusions, dont il s'est largement inspiré pour rédiger le chapitre concernant le Refuge.

Récemment, Quadroni et Ducommun, puis Küng, ont traité de la période de 1685 à 1720 d'un point de vue plus objectif; mais en survolant cette courte période, les premières se sont autorisé des statistiques trompeuses; à partir de recensements généraux, données instantanées qui concernent aussi bien les étrangers de passage que les résidents durables, elles ont risqué des évaluations chiffrées et des généralisations souvent erronées; le second, conduit par des préjugés qu'il nomme hypothèses, maintient celles-ci malgré les lacunes avouées de sa lecture des actes " par sondages ". Henri Meylan, lui aussi, dans l'Encyclopédie du Pays de Vaud, après avoir admis que l'on ne savait pas grand chose de l'intégration des familles réfugiées, n'en avait pas moins conclu: " que le refuge de la fin du XVIIe siècle a été une véritable transfusion de sang, non seulement au point de vue physiologique, mais aussi sur le plan spirituel " (Encyclopédie du Pays de Vaud, tome 4, p. 148, reprise de son article paru en 1969 dans le Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français, p.511-540)

Si l'on veut un jour comprendre l'intégration des réfugiés protestants dans la population vaudoise et en écrire l'histoire, il faut commencer par une réflexion critique sur les méthodes d'examen et de travail utilisées jusqu'ici. On devra retenir deux évidences: la première est qu'il n'y a pas eu un refuge protestant au Pays de Vaud, mais des refuges; chaque localité a pris à l'égard des réfugiés que le hasard ou le gouvernement bernois lui imposait, des décisions qui lui étaient propres, et qui dépendaient de l'importance de sa population, de sa situation géographique et économique, de ses capacités financières. Berne avait ouvert ses frontières, non sans générosité (n'en déplaise à Küng) à des milliers de coréligionnaires persécutés. Dès l'arrivée de ceux-ci, Leurs Excellences se sont heurtées à une réalité de fait extrêmement contraignante qui se révéla incontournable à partir de 1700: les compétences des communes en matière de bourgeoisies. Les communes ne pouvaient s'opposer à l'établissement sur leur territoire des réfugiés que Berne voulait y placer; mais elles purent résister, certaines mollement, d'autres violemment et durablement, aux injonctions venues d'en haut, lorsqu'il s'est agi d'accorder la bourgeoisie ou l'habitat perpétuel aux français réfugiés. Au long de sa domination antérieure sur le peuple vaudois, Berne avait fait reposer sur les communes et sur les Bourses des Pauvres, toute la charge de l'assistance aux pauvres, aux veuves et aux orphelins. L'occupant poursuivit dans la même voie jusqu'à la fin de sa présence au Pays de Vaud. Cette politique eut pour seul correctif, bien tardif, la création de la Landsassencorporation en 1780. La gestion des Bourses des Pauvres était exclusivement

de la responsabilité des communes. Les baillis, les gouverneurs, n'avaient aucun droit de regard sur les comptes et sur l'administration de ces Bourses. Ce n'est pas les quelques aumônes en nature et en espèce qu'ils distribuaient chichement qui auraient pu leur en donner le droit. La volonté et la capacité qu'ont démontrées certaines communes du Pays de Vaud de rejeter tout ou partie des pressions venues de Berne, expliquent en grande partie pourquoi le sort des réfugiés de telle localité a été très différent de celui des réfugiés établis dans des localités voisines.

Il était très difficile à des réfugiés non-bourgeois, simples habitants d'une commune, de changer de domicile légal. La plupart des fils et petits-fils de réfugiés sont restés dans la commune où leur ancêtre avait été dirigé à son arrivée sur terre bernoise. De ce fait, jusqu'à 1780 en tous cas, l'intégration de la grande majorité des familles s'est jouée dans le vase clos de leur commune de domicile. Seuls les réfugiés aisés ont pu obtenir une bourgeoisie en dehors de la commune où ils vivaient.

Il reste à savoir pourquoi certaines communes, telles Prilly au XVIII^e siècle, se sont singularisées en admettant à la bourgeoisie plusieurs familles de réfugiés pragelans qui n'habitaient pas la commune, et qui n'étaient pas particulièrement riches.

Deuxième évidence: les réfugiés d'une localité ne formaient pas un groupe homogène dont tous les membres auraient parcouru en même temps les étapes de l'intégration: chaque famille vécut un destin particulier, chaque génération a dû chercher son propre chemin vers l'indépendance économique et vers l'assimilation.

A l'égard de l'intégration des réfugiés protestants, le Pays de Vaud bernois doit être considéré comme un ensemble inhomogène, formé de nombreuses cellules particulières qui communiquaient très peu les unes avec les autres. On doit analyser l'évolution de chaque cellule communale séparément, avant toute tentative de synthèse; plus, à l'intérieur d'un foyer cellulaire communal, il convient d'analyser le destin des réfugiés, dans le long terme, souche par souche. Il ne s'agit pas de compter des êtres anonymes, mais des personnes, que l'on doit correctement identifier avant de suivre leur descendance sur des dizaines d'années, et pour certaines sur plus d'un siècle.

Une vision diachronique de l'intégration dans chaque lignée est une condition nécessaire à la compréhension des mécanismes qui ont modelé la vie des familles. On devra puiser à toutes les sources disponibles pour retrouver l'enchaînement des générations issues des hommes et des femmes qui sont venus chez nous au moment du refuge et après; il faudra non seulement tenir compte des recensements, mais exploiter les actes d'état civil et ecclésiastiques, les décisions des gouvernants, les archives des communes et des familles, les actes des tribunaux et des notaires, les archives des Bourses Françaises, les enregistrements personnels à Berne, etc...

La liste alphabétique et synoptique des réfugiés signalés à Bex dès 1685 que nous avons établie tente de répondre aux critères retenus ci-dessus. Elle permettrait à ceux qui voudront écrire l'histoire du refuge et des réfugiés à Bex, de trouver l'élément de base essentiel à leur étude: l'identité des personnes concernées.

L'intégration des réfugiés de Bex a été particulièrement difficile. Nous avons pu suivre la succession des générations de certaines familles jusqu'à la fin du régime bernois et constater qu'elles n'avaient pas encore obtenu leur droit de bourgeoisie. Les décisions prises par les autorités bernoises jusqu'en 1798 à l'égard de ceux de leurs sujets qui vivaient dans la commune de Bex comme habitants ou comme habitants perpétuels, puis les atermoiements du gouvernement vaudois entre 1803 et 1870, ont obligé certaines familles à vivre sans posséder de bourgeoisie communale jusqu'en 1861, et même, pour les plus défavorisées d'entre elles, jusqu'en 1871 !

On est bien loin des récits bucoliques véhiculés par la littérature protestante.

Il est indéniable qu'il y a eu de belles réussites personnelles et familiales parmi les réfugiés dans les villes vaudoises, à Lausanne en particulier. Mais à l'autre extrême

des familles ont traversé tout le XVIIIe et les deux premiers tiers du XIXe siècle sans que leurs générations successives acquièrent un plein indigénat; elle étaient, pour leur malheur, soit trop chargées d'enfants, soit trop pauvres, pour acquitter le prix très élevé d'une bourgeoisie. Certes, les destins écrasés de cette catégorie, restée anonyme, des réfugiés pour la foi, ne sont pas plus représentatifs du sort de la majorité des réfugiés que ne l'est le brillant destin des membres de la première. Mais il est bon qu'ils ne soient pas occultés. Lorsque l'on aura fait surgir de l'oubli les destinées des plus humbles – les moyens pour le faire existent – il sera temps de se pencher sur les trajectoires familiales de la majorité des réfugiés pour la foi venus de France au Pays de Vaud pendant le régime bernois.

René Albert Houriet, l'historien de Bex, a su rapporter les conflits survenus entre réfugiés et autorités communales pendant la période de 1700 à 1712. Il attribuait aux réfugiés une influence bénéfique sur le développement commercial de la localité. Cette influence a peut-être existé. Houriet a sans doute surestimé l'importance des Salines comme donneur d'emplois aux fugitifs. Houriet voyait dans la présence des réfugiés un moteur culturel et un stimulant du renouveau de la foi des autochtones. Ces considérations sont proches de celles que Weiss avait développées.

Houriet n'est pas allé au-delà de ces appréciations générales et n'a pas abordé les difficultés qu'ont rencontrées les Bouquet, les Bossonay, les Fer, les Martin, les Parlier ou les Roux, qu'il croisait dans les rues de Bex ou dont il lisait les noms dans les archives communales qu'il connaît si bien.

La très récente monographie sur Bex, (ouvrage collectif, 1 vol., 132 p., Editions Favre S.A., Lausanne, 1995) consacre 7 lignes aux réfugiés (p. 15) et indique: " la plupart de ceux-ci étaient artisans et contribuèrent, par leur labeur, à développer la localité et à la préparer aux transformations qui suivirent ". On ne saurait imaginer remarque plus insipide.

Chavannes, quant à lui, voulait démontrer combien l'arrivée à Bex de certains français à la fin du XVIIe siècle avait enrichi la société bourgeoise du Gouvernement d'Aigle. Citant " quelques uns " des réfugiés recensés en 1698, il nomme presque exclusivement les membres de la petite noblesse qui gravitait autour du pasteur Bourdin. Le seul pragelan dont il retienne le nom est Moïse Perron, mais il est vrai qu'il était chirurgien et régent d'école...

(op.cit., p.313, note 1)

Les prosélytes d'avant 1685.

Le Grand Refuge a commencé en 1685, l'année de la Révocation de l'Edit de Nantes. Mais des français protestants isolés ou des couples se sont installés bien avant au Pays de Vaud: des Bernard à Vevey, des Bertholomez à Orbe, des Boisot, Chapuis, Constant, Mennet et de Saussure à Lausanne, des Chavannes à Vevey, du Gard à Cossonay, Le Coultre au Chenit, de Grenus à Morges, pour indiquer les principaux. Il se peut que des familles protestantes françaises se soient fixées à Bex au XVIe siècle, pour s'éteindre déjà au XVIIe. On a noté les premiers baptêmes à Bex en 1566 déjà. On donne en p. 111/348 un aperçu de l'immigration de 1576 à 1635, qui en établit l'existence sans pouvoir en faire un tableau exact.

Le recensement des " étrangers " de 1732 retient cinq familles de prosélytes installés avant 1685: les Bossonay, Chaland, Courtaz, Fer et Lizet.

Les Bossonay ont été signalés la première fois en 1592, les Chaland en 1650, les Courtaz en 1637, les Fer en 1596, les Lizet en 1677. Cette façon de désigner comme prosélytes les fils, petit-fils et plus lointains descendants d'étrangers convertis au protestantisme après leur arrivée dans les terres bernoises, est surprenante. Au sens de l'Eglise, le fils d'un converti, lorsqu'il est baptisé, est un protestant à part entière. Cette dénomination doit être

comprise, nous semble-t-il, comme l'expression d'une double méfiance des autochtones à l'égard de ces familles: dans l'esprit des gens de Bex - y compris des pasteurs dans leur fonction d'officier d'état civil - la descendance d'un converti était suspecte d'être "mal" réformée, et cela d'autant plus que les membres de la famille, n'ayant pu accéder à la bourgeoisie, restaient de simples habitants. Le destin des Bossonay est sans doute la démonstration la plus frappante de cette méfiance: Nicolas Bossonay, venu de Chamonix, faisait baptiser au temple de Bex sa fille Marguerite le 21.X.1592 et son fils Nicolas le 30.VII.1615. Ses descendants furent simples habitants de Bex, avant d'être membres de la corporation bernoise, puis d'appartenir à la corporation vaudoise dès 1811. Des générations de fils Bossonay nés à Bex avaient épousé des filles protestantes du pays, de Bex en particulier. On ne peut imaginer meilleure assimilation ! Pourtant, les Bossonay durent attendre 1871 pour recevoir une bourgeoisie vaudoise, celle de Sainte-Croix, 256 ans après le baptême à Bex de leur ancêtre Pierre, 279 ans après celui de Marguerite, fille de Nicolas. A l'instar de la Ville de Berne, le bourg de Bex admettait difficilement de nouveaux bourgeois, au XVII^e siècle déjà.

Le Grand Refuge.

Le colonie de réfugiés dont Jean Roux a fait partie s'est constituée entre 1685 et 1698. Les fugitifs sont arrivés par groupes familiaux entiers, ou rarement les uns après les autres. A partir de 1699, ce sont de jeunes hommes célibataires qui vinrent de France habiter Bex, pour y travailler comme artisans, ouvriers ou compagnons: la majorité d'entre eux se déclaraient prosélytes lorsqu'ils décidaient d'épouser une fille du pays. D'autres sont mentionnés uniquement lorsqu'ils sont reçus à la Sainte-Cène; acceptaient-ils ce passage au protestantisme uniquement pour être autorisés à séjourner à Bex et à y poursuivre une activité de quelques mois ou de quelques années ? Etaient-ils au contraire venus de France chez des parents, dans l'intention de trouver ainsi l'occasion de renouer avec la foi de leurs ancêtres ? Il est impossible de le déterminer pour bon nombre d'entre eux.

Chronologie des arrivées et des départs de 1685 à 1699.

Ce n'est pas par hasard que les premiers fugitifs arrivèrent dans le Gouvernement d'Aigle avant la Révocation d'octobre 1685. Ils étaient venus du Val Pragela et des vallées voisines d'Oulx et de Bardonneche. Le 7 mai 1685, un arrêt de Louis XIV avait interdit à perpétuité l'exercice de la Religion prétendue Reformée (R.p.R.) dans le Val Pragela. Quelques jours plus tard une même interdiction frappait les vallées voisines, également "vaudoises". Le 23 juillet suivant, le Parlement de Grenoble (Tribunal du Dauphiné) enregistrait l'arrêt royal, ce qui déclencha les dragonnades et les conversions forcées au Val Pragela. Les indications que Daniel Martin a fournies dans ses lettres et le recensement de 156 réfugiés à Vevey le 16 (26) septembre 1685, prouvent que les premiers réfugiés pragelans sont arrivés à Bex dès septembre 1685. Les historiens du Pays de Vaud, tout comme Vuilleumier, ont ignoré l'existence de l'arrêt du 7 mai 1685; tous, y compris Ducommun et Quadroni ici ou là, ont confondu les vaudois du Piémont et les pragelans, ce qui est regrettable. Il a fallu attendre les travaux de Kiefner, pour qu'on reconnaissse l'importance numérique des Pragelans dans le Refuge au Pays de Vaud.

Les Pragelans furent suivis, dès avant la fin de l'année 1685, par des réfugiés français venus d'autres provinces; un groupe particulier se forma autour du pasteur Charles Bourdin, venu du Mas d'Azil dans le Comté de Foix.

On ne sait pourquoi celui-ci fut dirigé ou se dirigea sur Bex, mais l'on sait qu'il a prêché à Huémoz en mai 1686 déjà. L'Edit de Fontainebleau d'octobre 1685, à son article IV, contenait l'injonction faite par Louis XIV aux ministres "de sortir de notre royaume et terres de notre obéissance 15 jours après publication de notre présent Edit, sans y pouvoir faire aucun prêche, exhortation, ni aucune fonction à peine de galères..." A fin octobre 1685, Charles Bourdin avait déjà quitté sa paroisse du Mas d'Azil. (Grenier-Fajal, 1877)

Comme le rapporte la D[eutsche] M[issive] no 27.774 du 5.XII.1685, il y avait déjà 174 réfugiés fixés dans le Gouvernement d'Aigle à fin 1685 (Küng, note 61, p. 126) Si l'on tient compte de la répartition numérique des réfugiés entre les communes du Gouvernement d'Aigle lors des recensements de 1693 et 1698, on peut penser que la majorité des 174 avaient élu domicile à Bex.

Dès 1685 et pendant treize ans, plus de 200 réfugiés sont passés par la localité. Le séjour de certains ne fut qu'un épisode dans une longue errance qui les mena dans divers pays ou les ramena dans leur pays natal. Pour d'autres, ce qu'ils avaient espéré devenir un enrangement cessa brutalement après quelques années, renvoyés qu'ils furent par LL. EE. en 1699. D'autres encore semblent avoir quitté la commune, pour la plupart de leur plein gré, avant ou après 1698, pour une destination que nous n'avons pu établir. D'autres fugitifs enfin, en nombre, écoulèrent le reste de leur vie à Bex. La liste synoptique que nous avons établie donne la possibilité de délimiter à quelques années près la date des arrivées et des départs, et de circonscrire le groupe des installés définitifs. Cette liste nominale doit être quasi complète. Mais comme les prénoms des enfants venus mineurs avec leurs parents ne figurent pas sur les dénombremens de 1693, 1696 et 1698, certains ont pu quitter Bex sans avoir laissé de traces dans les actes d'état civil; ils manquent sur la liste synoptique. Mais ces enfants sont pris en compte, anonymement, dans le total des réfugiés. Enfin, certains décès et certaines naissances peuvent manquer, les registres d'état civil n'ont pas toujours été correctement tenus par les pasteurs.

Les recensements successifs délimitent les périodes suivantes: la première va de 1685 à 1693, date du premier recensement général ordonné par Berne. La deuxième période s'étend de 1693 à 1698, date du dernier recensement général; la troisième commence en 1698 et se termine en automne 1732 par le recensement local des étrangers; la dernière période couvre les années 1733 à 1798, an 1 de la République Helvétique, où l'on enregistra, en mai, commune par commune, toutes les familles du nouveau canton de Vaud; on peut admettre que la situation en mai est représentative de janvier, à la fin du régime bernois.

L'émigration des Pragelans suivit les aléas de la situation politique dans leur vallée. La frontière franco-suisse et franco-genevoise fut fermée par la France en 1686, sauf pour les vaudois piémontais, au bénéfice desquels elle fut entrouverte. L'histoire de ces exilés provisoires ne concerne pas Bex. En 1687, la frontière s'ouvrit à nouveau et des Pragelans vinrent grossir le groupe de ceux qui avaient accompagné le pasteur Daniel Martin en été 1685. En 1693, l'occupation temporaire du haut Cluson par la Savoie fut l'occasion pour de nombreux Pragelans qui avaient subi les conversions forcées de 1685, non pas de partir pour la Suisse, mais d'émigrer dans le Val Pérouse pour y retrouver la liberté du culte réformé. C'est ainsi que 400 habitants de la Communauté de Roure et 100 du Méan émigrèrent dans la basse vallée du Cluson.

Mais le 20 juin 1696, un accord secret entre la France et la Savoie obligeait

celle-ci à ne tolérer aucun protestant français dans le Val Pérouse et Pignerol, qui lui revenaient. Français d'origine, de nombreux Pragelans quittèrent peu après le Val Pérouse où ils vivaient depuis 1693. Beaucoup vinrent en Suisse, puisque le recensement de juillet 1698 compte environ 400 d'entre eux sur le territoire du futur canton de Vaud (moins le district d'Oron). Ceux qui vinrent à Bex sont signalés avec la mention " venus du Piémont depuis la paix ". Ils étaient partis sans attendre l'édit que prit Victor Amédée II de Savoie le 10 juillet 1698, ordonnant à tous les vaudois français de quitter la Savoie dans les deux mois. 2800 d'entre eux se mirent en marche en automne 1698 pour rejoindre Genève par dessus le Mont-Cenis, guidés par leurs pasteurs. Le ministre Jacques Papon fils a fait le récit de ce difficile voyage, qui coûta la vie à plus d'un, dans une lettre à M.H., Pasteur et Professeur à Leyden (cf. Brandes D., dans Geschichtsblätter des Deutschen Hugenotten-Vereins, Zehnt XI, Heft 10, Magdeburg, 1902)
Ils passèrent l'hiver à Genève et partirent l'année suivante en Allemagne. Aucun ne s'arrêta à Bex.

Les malheurs des Pragelans restés dans leur Vallée n'étaient pas terminés après l'exode de 1696 à 1698; en 1708, le Duc de Savoie s'empara du Pragela; il promit un édit de tolérance, facilita le retour des émigrés et leur promit qu'ils pourraient récupérer leurs biens. Certains revinrent d'Allemagne. Mais la liberté pour les protestants resta limitée, puisqu'ils n'eurent pas le droit d'avoir des pasteurs. Dès 1711, les curés avaient repris le dessus. En 1713, la paix d'Utrecht interdit le culte protestant au Pragela. L'Eglise protestante, isolée et sans ministres, se maintint jusqu'en 1730, malgré les persécutions. Dès le mois de mai 1730, une nouvelle émigration des protestants pragelans commençait. Des fugitifs passèrent en Suisse; ce printemps-là 400 séjournèrent à Genève, puis furent répartis entre Nyon, Morges, Lausanne, Aubonne et Bonmont. Ils étaient environ 364 au Pays de Vaud en juin 1732, 391 en mars 1733. C'est pour justifier son refus d'en héberger certains, que la commune de Bex rédigea à l'intention de LL.EE, le *dénombrement des étrangers qui résident rième la paroisse de Bex* du 16 novembre 1732. LL.EE. dispensèrent les gens de Bex d'accueillir de nouveaux pragelans. Ils partirent bientôt pour les Pays-Bas.

Les réfugiés dont les noms figurent sur la liste synoptique.

Nous avons repéré 318 personnes nées en France qui ont été signalées à Bex entre 1615 et 1798, au titre de réfugiés, prosélytes ou catéchumènes reçus à la Sainte-Cène. Ce nombre ne concerne que les personnes effectivement signalées. Certaines femmes de prosélytes n'ont pas été citées dans les sources auxquelles nous avons eu accès, en particulier celles du XVIIe siècle, dont le nom n'accompagnait pas celui du père de leurs enfants sur le registre des baptêmes. 5 réfugiés avaient séjourné quelque temps ailleurs dans le Pays de Vaud avant de se fixer à Bex. Les pères de famille, les enfants seuls et les veuves portaient 136 patronymes différents. Outre ces 136 noms de famille, on en compte 20 autres que les épouses d'origine française ont portés avant leur mariage; le nom de jeune fille de plusieurs femmes mariées qui n'ont pas terminé leur vie à Bex nous reste inconnu.

Les réfugiés et réfugiées nés en France, ceux que nous appelerons la première génération du refuge, ont eu à Bex 238 enfants.

- 100 réfugiés, adultes et enfants, sont venus à Bex avant 1693; 11 d'entre eux sont partis avant 1693 (cinq jeunes couples et un enfant) mais grâce aux mariages et aux naissances survenues entre 1685 et 1693, les réfugiés recensés en 1793 étaient au nombre de 115.

- En 1696, il y avait à Bex 114 réfugiés, dont 63 vaudois; sur les 35 foyers identifiés, 26 étaient vaudois. 11 foyers nouveaux étaient apparus depuis 1693; en même temps, 11 foyers anciens n'étaient plus recensés; mais il semble que trois familles aient été oubliées par les recenseurs.

- En 1698, au moins 230 parmi les 286 réfugiés du Gouvernement d'Aigle habitaient à Bex. Houriet parle d'une population de 2500 habitants à Bex au début du XVIII^e siècle. Ce chiffre est très probablement excessif, si l'on se réfère à un recensement local de quelques uns des dizaines, datant de 1699, figurant aux AcBex. (dénombrement des habitants qui font résidence au Mandement de Bex, sans y comprendre les françois refugiez, dressé en II.1699, reg. no 6, ss pag.) Le premier recensement ordonné par LL.EE. est celui de 1764 (Ea 2/1) On comptait alors 2267 personnes dans la paroisse. Il est très improbable que la population ait diminué entre 1698 et 1764, il est au contraire vraisemblable qu'elle ait augmenté. On est en mesure de certifier qu'au début de l'été 1698 les réfugiés représentaient plus de 10% de la population de Bex.

Pressés par des nécessités économiques et politiques, LL.EE. décidèrent en automne 1698 de faire sortir de leur Etat tous les réfugiés qui s'y trouvaient domiciliés. Le 2 février 1699, le conseil de Bex entendit lecture du mandat du 24 janvier, ordonnant à tous les réfugiés de quitter les terres bernoises au printemps. Puis les villes du Pays Romand bernois obtinrent la permission de garder ceux des réfugiés qu'elles estimaiennt capables de subvenir sans assistance à leurs propres besoins, ou qu'elles pensaient utiles à l'économie locale. Elles adressèrent à LL.EE. la liste de tous ceux qu'elles voulaient garder. Celle de Bex n'a pas été conservée.

Ducommun et Quadroni écrivent (op. cit. p. 232) " entre avril et juin [1699] de nombreux réfugiés quittent donc la Suisse. Il n'existe à notre connaissance aucun relevé, aucune liste qui nous donnerait ne serait-ce qu'une indication grossière concernant leur nombre. Mais selon nos calculs, la moitié d'entre eux seraient partis ". Les deux auteurs ne semblent pas avoir été frappés par la nature contradictoire de leurs deux propositions. Puisqu'il n'existe aucune liste des partants, seul l'examen des recensements de 1698 et la recherche des décès survenus après 1698 dans toutes les paroisses vaudoises, complétés par une recherche des listes d'émigrants en Allemagne, aux Pays- Bas, au Danemark et en Angleterre, permettra d'identifier les partants avec certitude avant d'en établir le nombre.

L'examen de notre liste synoptique permet de constater qu'une centaine d'anciens pragelans (entre 97 et 100) et 9 français d'autres régions ne sont plus signalés après 1698. Deux ou trois vieillards sont probablement décédés entre 1698 et 1702, période pendant laquelle les décès n'ont pas été relevés par les pasteurs de Bex.

On peut affirmer sans risque d'erreur, que 97 réfugiés de Bex originaires du Pragela, au minimum, ont quitté la Suisse en 1699; on ne peut envisager qu'en ce printemps 1699, si dangereux pour eux, des réfugiés de Bex aient réussi à se fixer ailleurs dans le Pays de Vaud. On ne peut exclure que les partants aient été plus nombreux. Entre juillet, date de recensement, et fin décembre 1698, en effet, de nouveaux fugitifs ont très bien pu venir à Bex, sans s'être obligatoirement joints aux groupes qui atteignirent Genève. Ils n'auront laissé aucune trace à Bex s'ils ont fait partie de ceux qu'on a chassés en 1699.

Ces malheureux 97 pragelans firent partie, avec les " renvoyés " du reste du pays et avec les survivants des piémontais arrivés à Genève l'automne précédent, des 3585 vaudois qui ont quitté la Suisse pour diverses colonies en Allemagne au printemps 1699.

Les gens de Bex n'avaient aucune envie de garder parmi eux les pragelans en question, dont la lecture de la liste synoptique démontre qu'ils étaient tous

gens pauvres et pour la plupart sans qualifications professionnelles.

33 Pragelans restèrent à Bex après " l'épuration " de 1699. 30 d'entre eux appartenaient aux familles Bouquet, Gay, Jordan, Lantelme, Martin et Roux.

Aucun nouveau réfugié du Val Cluson ne vint habiter Bex après 1698, à l'exception du galérien Friquet et de Jean Jordan, dit " le gros Jean ". Tous deux moururent à Bex sans laisser de descendance.

- En 1700, la colonie de réfugiés de Bex comptait 135 personnes environ, adultes et enfants, première et deuxième générations confondues. Au cours du XVIII^e siècle, plusieurs familles disparurent, mais la colonie s'augmenta de nouveaux arrivants. Très peu d'entre eux sont qualifiés par les sources locales et bernoises de réfugiés. La quasi-totalité étaient de jeunes hommes célibataires qui prenaient pied à Bex comme ouvriers-artisans; la majorité étaient sans doute issus de familles protestantes; venus pour travailler chez un artisan français réfugié de leur parenté ou de leur région installé à Bex, ou chez un patron suisse, ils trouvaient l'occasion de devenir ouvertement protestants. Quelques-uns étaient de simples compagnons-artisans qui n'avaient pas de préférence confessionnelle, mais qui se trouvaient contraints par les lois du pays bernois, de suivre un catéchisme s'ils voulaient séjourner dans les terres bernoises. Une fois sur place, tous ces jeunes hommes entraient en contact avec leurs contemporaines autochtones, et beaucoup décidaient d'épouser une bellerine. Avant de pouvoir se marier, ils devaient être acceptés à Berne par la chambre des prosélytes et inscrits au registre de la Proselytenkammer. Le mariage ne leur était pas possible avant qu'ils aient accepté d'être catéchisés et reçus à la Sainte-Cène avec les adolescents de la paroisse de leur domicile provisoire. Leur mariage pouvait alors être béniti au temple; il n'y avait pas de mariage civil; quelques fois, la naissance d'un enfant précipitait l'acceptation par le Consistoire Suprême du mariage, avant que le père de l'enfant n'ait été reçu à la Sainte-Cène.

Vuilleumier n'a pas dit un mot de ces prosélytes du XVIII^e siècle, alors qu'il a parlé longuement des ecclésiastiques venus comme prosélytes au siècle précédent.

Les prosélytes d'avant et d'après 1700 n'ont pas bénéficié, comme l'ont fait les protestants du Grand Refuge, du poids du nombre et des pressions qu'exerçait Berne pour faciliter et hâter les réceptions à la bourgeoisie ou l'admission à l'habitat perpétuel. Au contraire, dès les années 1730, Berne a mis en garde ses sujets vaudois contre toute forme de facilités accordées imprudemment à des candidats pérosélytes, si grande était la crainte de LL.EE. de voir tomber ces étrangers à la charge de l'assistance. La grande majorité des prosélytes d'après 1700 domiciliés à Bex et de leurs descendants sont restés en marge de la vie communale jusqu'à fin du régime bernois; n'étant pas en mesure de revendiquer le statut d'habitants perpétuels, ils n'ont pu cotiser à la Bourse Française. A l'exception des Sthioul, qui achetèrent la bourgeoisie de Bex en 1762, les prosélytes du XVIII^e siècle vécurent pauvrement jusqu'en 1798 et même au-delà. Plusieurs familles furent inscrites à la Landsassencorporation; ainsi les Barrier, Boriace, Cregu, Jaques, Receveur et Siccard. Malgré leurs mariages avec des filles de Bex, leurs enfants ne furent pas des bellerins à part entière, tant étaient strictes les règles qui transmettaient le droit de bourgeoisie exclusivement des pères aux enfants. La situation précaire des prosélytes de Bex leur interdit, au moins jusqu'à la création de la Landsassencorporation en 1780, d'envisager d'aller vivre en dehors des limites du Gouvernement d'Aigle.

Le 16 novembre 1732, nous l'avons dit, la communauté de Bex adressait à

Leurs Excellences de Berne une liste des "étrangers" résidant dans la paroisse; Les recensurs avaient compté 33 vaudois, 57 français et 42 prosélytes, soit 132 personnes. Ils étaient 133 si l'on compte Jean David Roux, que l'on a omis (peut-être était-il absent de Bex à cette date.)

Entre 1732 et 1798, le nombre de ceux qui continuaient à porter le nom de français venus à Bex comme réfugiés diminua progressivement. En mai 1798, le gouvernement du canton du Léman fit établir le "rôle des citoyens de la commune de Bex formé de douze dizains " (Ea 14 (2)) Ce rôle est représentatif de la situation qui régnait en janvier, à la fin du régime bernois.

Henri Meylan écrivait dans l'Encyclopédie du Pays de Vaud (tome 4, p.148) en parlant de l'assimilation des réfugiés: " mais là encore, des enquêtes locales sont nécessaires, il faudrait dépouiller très soigneusement les registres de baptêmes et de mariages tenus par les pasteurs, pour se faire une idée précise du processus ". Ducommun et Quadroni pour leur part, indiquent en p, 275 " Dans l'état actuel de nos connaissances, il nous est difficile de mieux connaître et expliquer l'effort d'intégration particulier à Vevey. Mais ces résultats laissent bien voir que des études complémentaires seraient nécessaires pour approfondir ces quelques observations. Un étude poussée de l'état civil, par exemple, devrait vérifier la rapidité d'intégration des Français réfugiés à la communauté locale à travers le taux précocement élevé de mariages ou de parrainages mixtes ".

Dès qu'on aura établi pour les autres paroisses vaudoises une liste synoptique analogue à celle de Bex, on pourra tenter de répondre aux questions que se posaient les auteurs ci-dessus. Mais il sera difficile de conclure si l'on ne rapporte pas en même temps les particularités de la politique d'agrégation pratiquée par telle ou telle commune; l'élément déterminant de l'assimilation politique, c'était l'octroi, plus ou moins généreux, du droit d'habitation perpétuelle ou de bourgeoisie. Si l'on s'en tenait aux taux de parrainages mixtes et de mariages mixtes précoces comme indicateurs d'intégration, on ne pourrait expliquer les retards d'intégration politique des réfugiés de Bex que nous allons rapporter dans notre dernier chapitre.

Nous donnons ci-dessous un tableau des mariages contractés par les réfugiés et prosélytes de Bex pendant les deux premières générations; y fait suite le nom des familles qui ont accueilli pendant la même période un fils de réfugié par son mariage avec une de leurs filles, sans pouvoir pour autant offrir à ce gendre les moyens d'une participation à la vie communale.

Notre liste synoptique permettra, à qui le voudra, de suivre jusqu'en 1798 et au-delà, l'évolution des alliances matrimoniales entre descendants de réfugiés et autochtones.

Mariages contractés par les réfugiés, par les prosélytes du XVIII^e siècle et par la première génération de leurs descendants:

Les réfugiés hommes ont contracté 59 mariages ou remariages: ils ont épousé 32 fois une réfugiée, 19 fois une bourgeoise de Bex, 8 fois une "habitante" non bourgeoise. Leurs fils ont contracté 28 mariages: 17 avec une bourgeoise de Bex, 1 avec une "habitante" non bourgeoise, 10 avec une réfugiée ou fille de réfugié.

Les réfugiées ont épousé 32 fois un réfugié, 4 fois un homme du pays. Les filles de réfugiés ont contracté 34 mariages avec des hommes du pays, dont 16 avec des bourgeois de Bex, 12 avec des habitants non bourgeois, et 6 avec des vaudois ou réfugiés de l'extérieur; enfin, 10 fois elles ont épousé un réfugié ou fils de réfugié vivant à Bex.

n.b. la grande discordance entre le nombre de mariages de réfugiés hommes avec des femmes du pays (27) et le nombre de mariages contractés par des réfugiées avec des hommes du pays (4) s'explique, entre autres, par le fait que les prosélytes venaient à Bex célibataires, et épousaient quasi obligatoirement des filles du pays.

Patronymes portés par les 45 femmes de Bex, bourgeoises ou habitantes, qui ont épousé un réfugié ou un fils de réfugié :

Ansermet, Barlet, Bernard, Besson, Bocherens, Bolat, Bosset, Bourgeois, Bride, Bron, Chambovey, Chenaux, Cherix, Defy, Delessert, Dumoulin, Fontaine, Fontannaz, Genet, Girod, Matthey, Minod, Murisier, Pute, Richard, Rieder, de Siebenthal, Testaz, Tinembart, Veillon, Veillon dit Meyer.
